

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/CB

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE TEMPORAIRE DE PLUSIEURS VOIES D'ESCALADE
SUR LE SITE DU BREVENT**

A COMPTER DU 02/10/2023 A 8H

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2 portant sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213-1 et L 2213-3 portant sur la police de circulation et de stationnement,

Vu le démarrage du chantier au sommet du Brévent ce lundi 2 Octobre 2023, pour la réhabilitation de l'escalier qui mène directement du quai du téléphérique jusqu'aux terrasses sommitales,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des pratiquants d'escalade dans ce secteur, il convient d'interdire temporairement l'accès aux voies d'escalades sauf les voies Frison-Roche et Retour à la Bretagne,

ARRETE

**FERMETURE TEMPORAIRE DE PLUSIEURS VOIES D'ESCALADE
SUR LE SITE DU BREVENT**

A COMPTER DU 02/10/2023 A 8H

Article 1 – Seules les voies d'escalade Frison – Roche et Retour à la Bretagne seront ouvertes au public. Toutes les autres voies sur le site du Brévent seront temporairement fermées et interdites au public à compter du lundi 2 Octobre 2023 à 8h et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 – La mise en place de la signalisation ainsi que la maintenance seront assurées par la Compagnie du Mont Blanc et l'entreprise intervenant.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 03/09/2023

**Pour le Maire
L'Adjoint à la Sécurité et Montagne,**

Claude JACOT.

